Département d'évaluation des formations

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES FORMATIONS DU 1ER ET DU 2E CYCLE DES ÉCOLES DU DOMAINE DE LA CULTURE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2025-2026
VAGUE A

Octobre 2024

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

PRÉAMBULE

L'évaluation externe des formations du 1er et du 2e cycle des écoles du domaine de la culture (art, design, architecture, paysage), menée par le Hcéres, est un préalable à l'accréditation de ces formations, prononcée par les ministères de la Culture et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle est fondée sur l'autoévaluation préalable menée par l'établissement porteur des formations.

L'évaluation externe des formations menée par le Hcéres s'appuie sur le **référentiel d'évaluation des formations du 1er et du 2e cycle des écoles du domaine de la culture.** Celui-ci concerne les diplômes du 1er et du 2e cycle des écoles d'art et de design, d'architecture et du paysage évaluées par le Hcéres.

Le référentiel d'évaluation des formations du 1er et du 2e cycle des écoles du domaine de la culture a pour objet d'apprécier la politique de la formation et son incidence sur ses activités et ses résultats.

Il permet de définir les **trois catégories structurantes de l'autoévaluation et de l'évaluation externe** :

Les domaines : Ils définissent le périmètre global de l'évaluation. À chaque domaine est associée au moins une référence. Le référentiel comprend quatre domaines.

Les références : Elles explicitent les attendus de l'évaluation d'une formation du 1er et du 2e cycle en reprenant ses missions, telles que les définissent les textes réglementaires en vigueur, ainsi que les grandes orientations et les pratiques qui la caractérisent. Elles précisent la façon dont ces attendus peuvent ou doivent se traduire dans le dossier d'autoévaluation de la formation et, en miroir, ceux utilisés par le comité d'experts dans l'évaluation externe pour apprécier leur degré de réalisation. Elles sont exprimées par une action mettant la formation en situation.

Les critères : Chaque référence est déclinée en un ou plusieurs critères. Les critères précisent la façon dont la référence doit se traduire dans le dossier d'autoévaluation de la formation. Ils définissent les sujets qui seront analysés par les experts pour vérifier le niveau de réponse de la formation évaluée aux attendus exprimés par la référence à laquelle ils sont associés.

Les définitions des données quantitatives et des éléments de preuve, incluses dans la trame du dossier d'autoévaluation, viennent préciser et expliciter les attendus du référentiel.

En se fondant sur ce référentiel, le dossier d'autoévaluation d'une formation du 1er ou du 2e cycle élaboré par les écoles du domaine de la culture développe les analyses critiques et les éléments de preuve concernant les références et les critères de chacun des quatre domaines pour le bilan de la période de référence.

Ce référentiel est complété par le document Repères pour l'autoévaluation des écoles d'art et de design et de leurs formations. Ce document précise le contexte dans lequel s'inscrit l'évaluation du Hcéres, ainsi que les bonnes pratiques et les attendus de l'autoévaluation des formations. Il précise aussi certains aspects du référentiel, en particulier les attendus des références et des critères en fonction de la typologie et des spécificités de la formation et de l'établissement qui la porte.

Les termes marqués d'un astérisque sont définis dans le glossaire de l'évaluation des formations disponible dans Repères pour l'autoévaluation des formations.

DOMAINE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION

Quatre références (1 à 4) précisent le champ d'application de ce domaine. Elles ont pour objet d'apprécier la politique et la caractérisation de la formation. Il s'agit plus précisément d'évaluer leur incidence sur les activités et les résultats de la formation et la façon dont elle en assure le suivi, au regard de ses objectifs.

Référence 1 : La formation est en adéquation avec la stratégie de formation de l'établissement.

- C1. La formation est construite en cohérence et en complémentarité avec les autres formations du même cycle et en articulation avec celles des autres cycles avec lesquelles elle s'inscrit en continuum, au sein de l'établissement et/ou du site.
- C2. La formation intègre les enjeux de la transition écologique.

Référence 2 : La formation est ouverte à l'international en cohérence avec les priorités définies par l'établissement.

- C1. La formation inclut des mobilités entrantes et sortantes des étudiants et bénéficie, à cet effet, d'un soutien, y compris financier.

Référence 3 : La formation bénéficie d'un adossement à la recherche.

- C1. La formation intègre une formation à et par la recherche adaptée à sa finalité.
- C2. Des enseignants-chercheurs des disciplines de la formation participent aux enseignements.

Référence 4 : La formation entretient des relations avec le monde culturel, social et économique et intègre des éléments de professionnalisation.

- C1. La formation prend en compte les besoins culturels, sociaux et économiques du territoire pour définir ses débouchés, sa finalité et ses contenus, en cohérence avec sa fiche RNCP*. Elle associe les acteurs culturels, sociaux et économiques à cette démarche et valorise auprès d'eux les compétences auxquelles elle forme.
- C2. La formation associe les acteurs culturels, sociaux et économiques à ses activités pédagogiques.
- C3. La formation prépare à l'insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat au cours du cursus.

DOMAINE 2 : L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Trois références (5 à 7) précisent le champ d'application de ce domaine. Elles ont pour objet d'apprécier l'organisation pédagogique de la formation. Il s'agit plus précisément d'évaluer son incidence sur les activités et les résultats de la formation et la façon dont elle en assure le suivi, au regard de ses objectifs.

Référence 5 : La formation met en œuvre les contenus et les méthodes pédagogiques adaptés aux compétences visées.

- C1. La formation définit et met en œuvre ses objectifs, ses contenus d'enseignement, ses méthodes pédagogiques et ses méthodes d'évaluation des acquis des étudiants, dans une approche favorisant l'alignement pédagogique*. Elle appuie sa démarche sur une approche programme* et sur une approche par compétences*.
- C2. La formation valorise les compétences acquises par ses étudiants dans le cursus ou en dehors de celui-ci.

Référence 6 : La formation développe et diversifie ses pratiques pédagogiques.

- C1. La formation diversifie ses méthodes pédagogiques pour favoriser la réussite de ses étudiants.

Référence 7 : Les contenus et les dispositifs de la formation sont adaptés pour son ouverture effective à l'international.

- C1. La formation permet à l'étudiant d'acquérir des compétences linguistiques utiles à son insertion professionnelle ou à sa poursuite d'études, en particulier à l'international, à travers l'enseignement des langues étrangères et en langue étrangère, et à travers des certifications.

DOMAINE 3 : LE PARCOURS DES ÉTUDIANTS DE LA FORMATION

Trois références (8 à 10) précisent le champ d'application de ce domaine. Elles ont pour objet d'apprécier les résultats de la formation, tels qu'ils se traduisent dans les parcours de ses différents publics et au regard de son attractivité, de sa performance et de sa pertinence. Il s'agit également d'évaluer la façon dont elle en assure le suivi et propose des évolutions, au regard de ses objectifs.

Référence 8 : La formation veille à la qualité de l'aide à l'orientation et du recrutement de ses étudiants, ainsi qu'à son attractivité auprès de ses différents publics.

- C1. La formation mesure son attractivité en analysant l'évolution des candidatures et des inscriptions de ses différents types de publics, en début et au cours de la formation.

Référence 9 : La formation suit et veille à la qualité de la réussite de ses étudiants.

- C1. La formation veille à la qualité de la réussite de ses étudiants, en mettant en place des dispositifs d'accompagnement, d'aide à la réussite et d'aménagement de leurs études, et en s'appuyant sur l'analyse de l'évolution de leurs taux de réussite et de l'impact de ces dispositifs sur ceux-ci.

Référence 10 : La formation veille à la qualité de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études de ses diplômés, au regard de ses objectifs et du marché de l'emploi.

- C1. La formation veille à la qualité du devenir de ses diplômés, en s'appuyant sur l'analyse tant des résultats de leur insertion professionnelle que de la nature de leur poursuite d'études, à partir des enquêtes de suivi de l'insertion professionnelle et de cohortes.

DOMAINE 4 : L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

Une référence (11) précise le champ d'application de ce domaine. Elle a pour objet d'apprécier le dispositif d'amélioration continue de la formation. Il s'agit plus précisément d'évaluer son incidence sur les activités et les résultats de la formation et la façon dont elle en assure le suivi et propose des évolutions, au regard de ses objectifs.

Référence 11 : La formation définit un processus d'évaluation interne permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue.

- C1. La formation organise l'évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants et prend en compte les résultats de cette évaluation dans son évolution.
- C2. La formation dispose d'un conseil de perfectionnement ou d'une instance en tenant lieu, comprenant notamment des étudiants et des personnalités extérieures à la formation, et qui se réunit périodiquement pour analyser ses résultats et contribuer à son évaluation interne.